



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 12532

Texte de la question

M. Jean de Gaulle remercie M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de la réponse qu'il a apportée à ses questions n°s 8125, 8126 et 8128 mais le prie de lui fournir quelques précisions complémentaires sur les conséquences de l'arrêt de la centrale nucléaire de production d'électricité prototype de Creys-Malville. Se demandant comment le Gouvernement entend réellement « tirer profit de l'expérience accumulée », dans la mesure où il s'est privé du seul outil permettant, à la fois, d'expérimenter le fonctionnement de réacteurs à neutrons rapides incinérateurs et d'étudier à l'échelle industrielle, la transmutation, considérée comme une voie privilégiée du traitement des déchets nucléaires à vie très longue dans la loi de 1991, il aimerait, en effet, obtenir des indications sur les mesures qui seront prises pour gérer les stocks importants de plutonium existant (près de 150 tonnes) et pour assurer concrètement la destruction des actinides dérivés du processus de fission tels le neptunium et l'américium, dont les quantités actuellement produites dépassent la capacité d'un réacteur de type expérimental tel que Phénix.

Texte de la réponse

Conformément à ses engagements politiques et en particulier ceux pris par Lionel Jospin lors de la campagne législative, le Gouvernement a décidé l'abandon de Superphénix, prototype lancé dans les années 1970 dans un contexte de pénurie d'énergie et de faiblesse estimée de ressources en uranium. Cette centrale est désormais inadaptée au contexte actuel : le parc de centrales classiques suffit amplement à subvenir à nos besoins ; il n'y a pas aujourd'hui de tension sur les prix de l'énergie, ni de pénurie dans l'approvisionnement en uranium ; la filière de surgénération ne semble pas avoir de perspective industrielle à court terme. En outre, ce prototype, qui constituait un saut technologique considérable, a été difficile à maîtriser et a coûté beaucoup plus cher que prévu. Il ne peut en l'état constituer un modèle à répliquer à l'identique dans un programme d'équipement en surgénérateur. Pour autant, Superphénix représente une technologie très riche, développée par des personnels particulièrement motivés et performants, qui ont montré que la France savait mettre au point des équipements technologiques innovants de très haut niveau. Il faudra tirer profit de l'expérience accumulée et poursuivre les recherches dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides pour l'avenir à plus long terme. Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre la recherche sur la transmutation, de manière à fournir au Parlement les moyens de prendre des décisions sur l'aval du cycle en 2006. A court terme, les programmes de recherche nécessaires pour le respect de la loi de 1991 seront orientés sur Phénix, réacteur de taille plus petite mais conçu dès le départ à des fins de recherche. Phénix est particulièrement souple pour l'expérimentation, du fait notamment de la brièveté du cycle, et permet de disposer d'une instrumentation adaptée aux études expérimentales. A la suite d'un important travail de mise à niveau entrepris par le CEA, l'autorité de sûreté, la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), a autorisé la reprise du fonctionnement en puissance du réacteur Phénix jusqu'en 2004, sous certaines conditions, qui devront être respectées par l'exploitant. D'une manière générale, le Gouvernement entend explorer toutes les voies ouvertes par la recherche sur la transmutation, mais aussi par l'ensemble des axes de la loi de 1991 afin d'obtenir un éventail aussi large que possible de solutions pour assurer une disparition suffisante des déchets nucléaires à vie longue et à haute

activité. Des moyens importants sont d'ores et déjà consacrés à ces différents objectifs. Ainsi pour 1997, l'ensemble des organismes participant aux recherches dans le cadre de la loi de 1991 y ont consacré plus d'1 milliard de francs.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12532

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1752

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3160